

Hicham Khadiri placé en détention à la prison de Salé pour actes terroristes

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-02-2008 22:59:46

Le juge d'instruction spécialisé dans les questions du terrorisme près le tribunal de première instance de Salé a ordonné le placement en détention à la prison civile de Salé du dénommé Hicham Khadiri, après qu'il ait été poursuivi pour actes terroristes, apprend-on jeudi de source judiciaire.

La même source précise que le juge d'instruction a auditionné le prévenu, qui a été refoulé d'Italie le 21 janvier courant, et qui est poursuivi par le parquet pour "constitution d'une bande criminelle en vue de préparer et commettre des actes terroristes dans le cadre d'un projet collectif visant à porter gravement atteinte à l'ordre public par la violence et la terreur", "tenue de réunions sans autorisation".

Le mis en cause, qui avait été arrêté, le 21 janvier, à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca, sur la base d'un avis de recherche, avait été refoulé d'Italie pour séjour illégal, indique-t-on de même source.

Le juge d'instruction poursuivra dans les prochains jours l'interrogatoire du prévenu.

Hicham Khadiri, alias "Saâd", était recherché pour son implication présumée dans les explosions terroristes de Hay Farah à Casablanca en avril dernier. Il avait été recruté par le dénommé Yassine Bounejra pour rejoindre le groupe qui comprend notamment Salaheddine Kacemi et Salaheddine Mahboub qui a fabriqué les explosifs utilisés par les kamikazes.

Le prévenu avait assisté à plusieurs réunions clandestines du groupe dans un appartement, loué au quartier Lissasfa, qui servait de cachette, d'atelier de fabrication d'explosifs et de lieu de réunions pour discuter de projets terroristes.

Il a ensuite quitté le Maroc avant d'entrer clandestinement en Italie en transitant par la Libye.

Trois kamikazes s'étaient fait exploser en avril dernier au quartier Hay Farah tuant un agent de police, alors qu'un autre kamikaze avait été abattu avant d'actionner sa charge explosive.

MAP